

Les noms de lieu du type « Crève-cœur »

par JULES FELLER.

Crève-cœur existe dans le dictionnaire français comme nom commun. Il est composé de *crève* au sens transitif et de *cœur* complément du verbe. Il est défini « déplaisir cuisant ». Littré en donne un exemple du XII^e siècle, qui est aussi une définition : « cil corroz a nom *crève-cœur* ». Montaigne unit dans une phrase comme synonymes « déplaisir et crève cœur ». Ce nom composé est formé par brachylogie, comme des centaines d'autres, d'une expression fréquente : « cela crève le cœur », c'est-à-dire « cela cause au cœur une douleur capable de le faire éclater ». Evidemment on exagère la conséquence du chagrin ou du dépit.

On a le droit de s'étonner que pareille expression ait pu servir à dénommer quelque lieu. Aussi, tout récemment, un de mes amis, composant une monographie du château et des châtelains de Crève-cœur, près de Herve, commune de Battice, ne put se résoudre à comprendre ce nom à la lettre : il y soupçonna une de ces innombrables méprises de l'étymologie populaire. D'emblé il songea au nom d'*Amercœur*, le fameux faubourg de Liège, qui ne vient pas du tout de *amer* et de *cœur*, mais qui est une déformation de *Americi curtis*, une francisation de scribe wallon qui a confondu *coûr* (*curtis*, la cour) avec *coûr*, (le cœur).

De pareilles erreurs ont souvent fait fortune. Nos ancêtres n'exerçaient guère leur sens critique sur la valeur de ces traductions ; témoin la *Noblehaie* de la même région hervienne, qui devrait être *Aublinhaie*.

Néanmoins on ne peut expliquer ainsi Crèvecœur. Il ne serait permis d'y voir une ancienne *court* ou *cour* qu'à deux conditions : 1^o qu'on trouve aussi pour *crève-* une autre signification cadrant avec celle de *cour* ; 2^o qu'il n'y ait pas ailleurs d'autres Crèvecœur à expliquer que celui de Battice ; car une déviation du nom primitif par étymologie populaire, par traduction ou francisation fantaisiste, est un accident tout local, qu'il faut se garder d'ériger en loi générale de transformation phonétique. Quant à la première condition, il sera fort inutile de disserter sur le sens de *crève* et de *cour*, si la seconde condition ne se trouve pas réalisée. Il importe donc de rechercher avant tout s'il existe d'autres Crèvecœur.

Or, nous en découvrons déjà plusieurs en Belgique.

1^o Le plus connu est celui de Bouvignes, célèbre par la légende des trois dames de Crèvecœur. Il y en avait même deux à Bouvignes ou le nom a subi un transfert. D'après Jean d'Ardenne, qui a soigneusement résumé les recherches des archéologues (*L'Ardenne*, I, p. 74), celui des trois dames était une des seize tours de l'enceinte de Bouvignes, tour dressée « tout au bas sur la Meuse, vers Dinant », et non le donjon dont les ruines se voient encore sur la montagne vers Namur, d'où il n'y avait pas moyen de se jeter dans la Meuse.

2^o Il y a un Crèvecœur dépendance d'Esneux, à la limite N.-E. de la commune vers Méry, le long de l'Ourthe. Le nom s'attache aujourd'hui à des « maisons, prés et terres au bord de la rivière » (EDGAR RENARD, *Topon. d'Esneux*, p. 140, dans le *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*,

t. 61, 1926). Il semble qu'il appartenait jadis à quelque demeure seigneuriale, moitié cense, moitié château.

3° M. RENARD dit dans cette même toponymie d'Esneux qu'il y avait plusieurs Crèveœur en territoire liégeois, pour lesquels il renvoie aux *Rues de Liège* de M. GOBERT, et un autre encore à Jupille. Nous retrouvons trace de celui-ci dans la *Toponymie de Jupille*, par JEAN LEJEUNE, p. 37 : « Au lieu condist *Cref-cœur* au dist Jupille, 1679 », avec les mentions « disparu, situation inconnue ».

4° Les cartes signalent un Crèveœur entre Lamine et Momalle, sur lequel nous n'avons pas de renseignements ;

5° Un Crèveœur, hameau de la commune d'Antoing.

Passons la frontière : en France ce nom est très bien représenté. Nous avons noté cinq communes, un hameau, diverses fermes :

1° Crèveœur, comm. du Calvados, arr. de Lisieux ;

2° Crèveœur, comm. du Nord, arr. de Cambrai ;

3° Crèveœur, comm. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers ;

4° Crèveœur-le-Grand, comm. de l'Oise, arr. de Clermont ;

5° Crèveœur-le-Petit, non loin du précédent.

6° Crèveœur, hameau de la comm. de Courneuve, Seine.

A ces localités qu'indique le *Dictionnaire de Joanne*, nous pouvons ajouter, par l'inspection des cartes :

7° Crèveœur, à l'E. de Saint-Omer ;

8° Crèveœur, dép^t de l'Aisne, entre Attichy et Bernyriivière ;

9° Crèveœur, ferme, entre Amagne et Allandhuy, Ardennes ;

10° Crèveœur, ferme, au N. de Braine-sur-Vesle, Aisne ;

11° Crèveœur, ferme, lez Sainte-Menehould, Marne.

Le même nom doit exister aussi en Italie, car un peintre italien du XVII^e siècle, né à Bologne, porte le nom de Pier-Maria da Crevalcuore, littéralement « de Crève-le-cœur ».

Cette simple liste de 17 noms suffit pour écarter l'idée d'une déformation par étymologie populaire. Les habitants ou les scribes de localités aussi éloignées l'une de l'autre n'ont pas pû se donner le mot pour confondre *cour* et *cœur*. De plus, si *cœur* et *cour* se prononcent tous deux *coûr* au pays de Liège et de Namur, il n'en est plus de même en France : cette méprise d'interprétation y est impossible. Le terme doit donc être compris normalement, comme le nom commun *crève-cœur*.

Tout au plus pourrait-on soulever quelque chicane au sujet du premier composant. Le tableau des formes fourni par M. RENARD pour le *Crève-cœur* ou *Crivecoûr* d'Esneux, porte une fois *Grief-cœur*. Cette variante n'est pas une faute de scribe. En effet, à côté de l'ancien *criève* (*crepat*) il y avait un *griève* (*gravat*, **grevat*). Or, il existe un dicton wallon sous deux formes : 1^o *çou qu'on n' sét nin n' grève nin*, ou *n' grève nin l' coûr* ; 2^o *çou qu'on n' sét nin n' crève nin l' coûr* (ce qu'on ne sait pas ne grève pas, ne grève pas le cœur, ne crève pas le cœur). Que l'on ait substitué en ce cas *crever* à *grever*, c'est très probable : le sens ne réclamait pas la forte exagération que contiendrait *crever*. Un vers de l'ancien roman de Roncevaux porte aussi : « Ah ! Diex, dist Charles, tant ai le cœur *grevé* ». Mais, s'il y a eu réellement substitution de *crever* à *grever* dans l'expression « *grever le cœur* », elle doit être antérieure à nos désignations toponymiques. On ne relève qu'une seule fois *Grief-cœur* en Belgique, comme nous l'avons vu plus haut, variante qui s'explique dans une région où l'on emploie encore concurremment les deux expressions. Supposez enfin que l'on trouve aussi la variante *griève*.

pour tel ou tel des autres Crèvecœur cités, ce fait ne change rien au problème sémantique que nous sommes posé.

Pour celui qui borne le problème à la simple reconnaissance des composants étymologiques, il n'y a plus rien à chercher. Au contraire la question est à peine effleurée pour celui qui veut savoir par quelle association d'idées le nom a été donné à l'objet. Ici, le nom est étrange. Il ne décèle pas la qualité de l'objet, comme le feraient *Paliseul* (Palatiolum), *La Gleize* (l'Eglise), *Theux* (Tectis), *Ménil* (Mansionile), *Rouvroy* (Roboretum); il ne fournit aucune notion de l'aspect du lieu, comme le feraient *Limbourg*, *Haumont*, *Grandval*, *Parfond-ry*, *Streupas*; il n'enferme pas le nom du fondateur ou d'un occupant, comme nos *Montigny* (Montiniacum) comme *Limerlé* (Lommerslaer) ou *Robertville* ou *Martinrive*; au lieu de ces notions précises, nous nous heurtons à un terme équivoque, purement sentimental. Cette question de sémantique relève de la psychologie.

Il nous faut analyser minutieusement les inconnues de ce problème. L'objet dénommé, c'est l'objet primitif qui a reçu le nom à l'origine, non l'objet transformé en commune ou en hameau par les siècles. Le rapport entre le nom et l'objet diffère aussi d'après la qualité des personnes de qui émane le nom. Il importe donc d'examiner si le nom provient d'un fondateur ou propriétaire, du seigneur et maître, ou s'il est un sobriquet inventé par des voisins, des spectateurs, amis ou ennemis. Ce dernier cas est même le plus ordinaire. Nous portons nous-mêmes des noms et prénoms que nous avons acceptés, mais qui émanent de circonstances extérieures étrangères à notre volonté. Ce ne sont pas non plus les habitants de nos villes et communes, comme le vulgaire le croit, qui ont *choisi* le nom de leur localité. Ce nom existait bien auparavant. C'est le nom du cours d'eau, de la fontaine, du confluent (Rou-

baix, Ortho, Aywaille, Aix, Ause, Seille, Froidefontaine, Condé, Gand, Coblençe, Termonde, Virton); c'est le nom de la montagne, de la vallée, du rocher, de la forêt, bref d'objets antérieurs aux établissements humains (Mons, Tirlémont, Dinant, Laroche, Forêt, Wavre, Esneux, Avroy, Hasselt, Aulnoy); c'est le nom du premier édifice construit, tour, château, temple, couvent, ferme, étable, grange, pont, ou d'une première exploitation (Neufchâteau, Légglise, Valdieu, Etalle, Escaupont, Ferrières, Lenclos); c'est le nom d'un premier occupant ou propriétaire joint à quelque terme ou suffixe de sens général (Pepinster, Remouchamps, Andrimont, Vecmont, Vesqueville, Morialmé, Warmifontaine, Lodelinsart, Bovigny, Wegnez, Henri-chapelle). Il arrive aussi que le nom primitif soit supplanté par un autre, sans préméditation, par suite d'un usage inconscient (Reims, Paris, Saint-Trond), ou par ordre officiel (Charleroi). Crèveœur ne rentre dans aucune de ces catégories. Il ne rappelle rien d'objectif, c'est un qualifiant du genre sentimental. Ici l'épithète est attribué à un objet non spécifié, par un auteur qu'on ne connaît pas davantage. Voilà les deux faces du problème à étudier si l'on veut se faire une idée exacte du sentiment qui a dicté l'expression.

L'objet d'abord. Ce pourrait être simplement un rocher, une colline escarpée, d'escalade pénible, qui, matériellement, essoufflerait et « crèverait » le cœur. Cette hypothèse ne convient pas à l'emplacement de la plupart de nos Crèveœur. Ce sont des tours, des maisons seigneuriales, des fermes situées en terrain plat, des villages au bord d'une rivière où la notice signale un château du XII^e siècle, qui a sans doute porté à lui seul le nom de Crèveœur avant la création du village. Ainsi le sens qui convient à *Puisse-haleine* (à l'E. de Tracy-le-Val, Oise), à *Monte-en-peine* (lez Bazoches, Aisne) ne convient pas à *Crèveœur*.

Ce n'est pas dans un sens physique, mais dans un sens moral que les Crève-cœur ont été dénommés.

Examinons le second point : l'auteur de la dénomination. Faute de témoignage ancien qui puisse nous renseigner, nous devons raisonner par comparaison et analogie. Le nom en question n'est sans doute pas seul de son espèce. Cherchons-lui une famille sémantique.

De nos jours, quand un richard se fait bâtir à la campagne une villa, il lui donne, lui-même, un nom qui puisse être de bon augure pour lui et de bon accueil pour ses voisins. Parfois il y met une pointe d'égotisme, baptisant son manoir *Monrepos*, *Monplaisir*, *Monséjour*, *Montrésor*, *Mon-idée*, *Mon-secret*, *Mon-jardin*, *Ma campagne*. On trouve même *Mon chagrin* (au N. de Pleine-Selve, Aisne) et *Mon-repentir* (à l'E. de Nancy), qui décèlent un état d'âme particulier. Plus souvent le nouveau seigneur se contente d'un nom générique orné d'une épithète flatteuse : *Beauséjour*, *Beauregard*, *Beaulieu*, *Beaurepaire*, *Bel-air*, *Belle-vue*, *Beaurivage*, *Beauvallon* ; *Jolimont*, *Jolifonds* ; *Bon-air*, *Bonsecours* ; *Hautregard* ; *Villa des roses*, *Villa tranquille*. On peut rattacher à ce groupe d'autres noms plus librement ou plus simplement formés, lorsqu'ils décèlent le même esprit : *Bellejoyeuse* (ferme à Grand-pré, en Argonne), *Sans-souci*, *La Tranquillité* (près de Zegerscappel, Dunkerque) *La Santé*, *Commodités* (ferme, lez Neuville-et-Day, Aisne). D'autres noms impliquent un sentiment d'optimisme ou de confiance en l'avenir : *Bonne-Espérance*, *Bonconseil*. C'est devenu la spécialité des fermes et surtout des charbonnages : ceux-ci se nomment *Bonnefortune*, *Bon-espoir*, *Bon-secours*, *Bonne-fin*, *Espérance*, *Bienvenu*. Nos villes d'eaux non plus ne manquent pas d'imaginer pour leurs bois, leurs sentiers, leurs édifices, des noms poétiques et de bon augure. Tous ces noms semblent bien avoir été donnés par les fondateurs eux-mêmes

ou par les propriétaires. Quant à leur date, ils sont pour la plupart d'invention récente, en flagrant contraste avec l'esprit du moyen âge. On peut en dire autant de ceux qui affichent un peu de prétention comme *Bonnefamille*, *Bellegarde* ; de ceux qui affectent la modestie, comme *Bagatelle* ; de ceux qui sont donnés par souvenir historique ou géographique, par allusion à des événements contemporains : *Tivoli* et *Frascati* à Verviers, *Transval* à Heusy, *Tour Malakoff* à Dison, *Mont-Righi* au delà de la Baraque-Michel, *Sainte-Hélène* et *Sébastopol* aux environs de Malmédy, tous noms qui supposent des voyages ou des lectures ou des connaissances particulières. Je ferais exception, par exemple, pour *Matadi* à Pepinster, nom donné par des gens au courant des mœurs congolaises à un nouveau quartier de maison basses construites après la guerre.

En regard de ces noms-là, il en est d'autres qu'on ne peut guère attribuer à des fondateurs, des noms péjoratifs, mal sonnants, qui déprécient ou ridiculisent. C'est la satire ou la haine des voisins qui a mis en vogue les noms de *Malassise*, *Maubâti*, *Malavisée*, *Malvoisine*, *Malaise*, *Malplaquet*, *Malaccord*, *Mauregard*, *Platebourse*, *Tout-lé-faut* (tout lui manque), *Folle-pensée*, *Male-pensée*, etc. Loin de moi l'intention d'insinuer que manants et voisins accueillent toute création nouvelle avec des sentiments hostiles ; eux aussi ont certes souvent donné des noms bienveillants ; mais alors ces noms ne se laissent pas distinguer des autres émis par les maîtres et seigneurs.

Dans laquelle de ces deux catégories rangerons-nous Crève-cœur ? A l'époque trouble du moyen âge féodal, une villa n'est pas une maison de plaisance, un château doit se hérissier en forteresse. La tour même d'une église n'est pas seulement un clocher, mais un rempart et un refuge. Les bâtisseurs n'ont pas l'humeur assez paisible pour nommer leur donjon « Monplaisir » ni assez badine pour le

nommer « Bagatelle ». Il faut alors des noms belliqueux et menaçants, qui aient un air de défi, qui affirment tout au moins de la puissance et de la confiance en soi. Sous ce rapport je range *Crève-cœur* à côté de *Montorgueil*, *Bellegarde*, *Qui qu'en poise* ou *Qui qu'en grogne*, *Esméraude*, *Jalousie*, *Malapproche*, *Malemort*. C'est un nom de défi de seigneur à seigneur, les manants n'ont pas intérêt à intervenir directement dans le débat.

Voilà ce que nous pouvons conclure en prenant *crève-cœur* en sa signification ordinaire « ce qui crève le cœur ». Mais on nous accusera de ne pas avoir tenu compte de la théorie si bien exposée par A. DARMESTETER dans son *Traité de la formation de la langue française* et admise par LONGNON dans sa *Toponymie*. En vertu de cette théorie, les composés dont le premier terme est un verbe seraient essentiellement des composés à l'impératif. Que cette analyse convienne à un certain nombre de formations anciennes, nous ne le contesterons pas ; mais nous avons aligné quelques centaines de composés formés d'un verbe et d'un nom, qui n'ont jamais été créés dans le sens du verbe à l'impératif, mais à la troisième personne de l'indicatif. Dira-t-on que *porteplume* est un ordre intimé à un bâtonnet de porter une plume ? Mais ce serait entamer un nouveau sujet que de rechercher le vrai et le faux de cette théorie. Contentons-nous d'y soumettre notre *crève-cœur*, puisqu'il doit subir cette épreuve.

Il y a des composés comme *Chanteraine*, *Chantemerle*, *Chantecoq*, *Chanteloup*, *Grippeminaud*, qui doivent évidemment s'expliquer par un impératif suivi d'un vocatif : *chante, loup !, grippe, minaud !* C'est encore un impératif qu'on trouve dans *Hôte-s'i-pleût* (= Attends ici s'il pleut, à Esneux, à Vaux-Chavanne, etc.), dans *Vique si tu pous* (à Vierset). Cependant nous résistons à l'idée d'interpréter notre mot par « crève, cœur ! ». Ce serait,

gratuitement et sans aucune preuve, créer une seconde expression à côté de celle de la langue courante : « un crève-cœur, ce qui crève le cœur », où *cœur* est le complément direct du verbe *crever*.

Maintenant, dans ce sens bien établi, que *crève* soit à l'impératif ou qu'il soit à l'indicatif, c'est tout un : il n'y a plus qu'une différence d'énergie dans la dénomination. « Crève le cœur ! » semble donner l'ordre à l'objet de faire pâlir d'envie les adversaires ; « (ce qui) crève le cœur » donne la qualité comme inhérente à l'objet. Le sentiment qui a dicté l'expression reste le même dans les deux cas.
